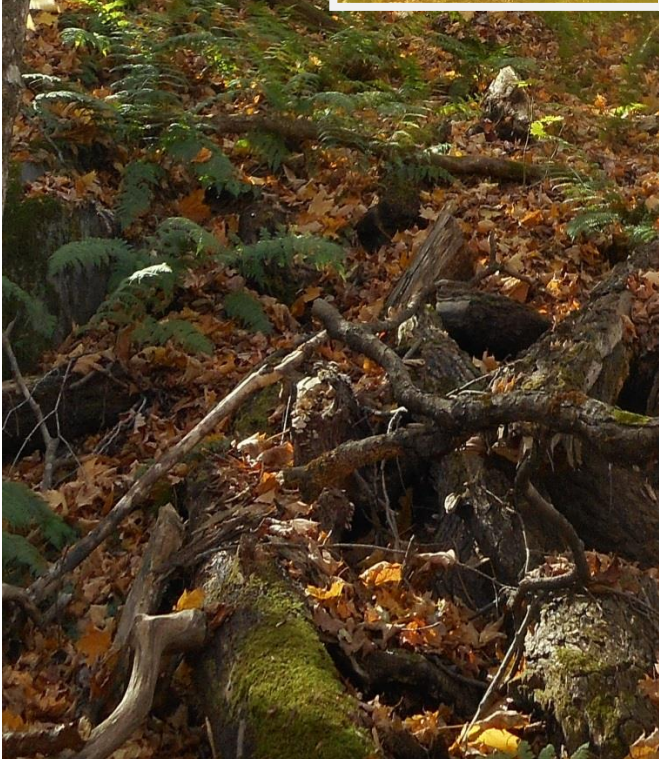
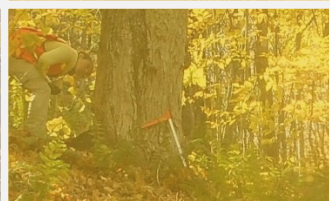


2018-2019



Mise en œuvre du PPMV 2014-2019

Cinquième bilan annuel

- avril 2019 -



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Contexte 2018-2019

L'année 2017-2018 fut marquée par la mise en place d'un comité et le développement d'un plan d'action en lien avec la mobilisation des bois de la petite forêt privée. Ces démarches ont permis d'amorcer de nombreux projets et d'y associer les ressources nécessaires. Portée par cette lancée, l'avancement et l'achèvement de plusieurs de ces projets se sont poursuivis en 2018, permettant, du même coup, l'atteinte de quelques objectifs prioritaires dans le PPMV.

En ce qui concerne les autres actions non liées à la mobilisation des bois, elles ont progressé et se sont achevées selon les priorisations suggérées par le comité de suivi du PPMV (CSPPMV).

Planification pour l'année 2018-2019

Afin de faciliter le suivi des 104 actions du PPMV dans les bilans annuels, sept chantiers différents parmi lesquels se classe chacune des actions ont été déterminés. Ces chantiers ont été identifiés selon les activités dans lesquelles l'équipe de l'Agence s'implique dans son travail quotidien, que ce soit en tant que porteur de dossier ou encore comme partenaire.

Les actions ont également été regroupées par catégorie faisant état de leur avancement. Les cinq catégories sont les suivantes :

- **À faire** : Actions non amorcées, dont la réalisation est toujours envisagée et qui nécessiteront des efforts intensifs ou extensifs pour leur réalisation.
- **En cours** : Actions amorcées, mais non terminées, qui nécessitent des efforts intensifs ou extensifs pour se voir entièrement réalisées d'ici l'échéance du PPMV.
- **En continu** : Actions qui requièrent un suivi pluriannuel dont l'avancement évolue d'une année à l'autre et dont l'achèvement sera déterminé par l'échéance du PPMV.
- **Fait** : Actions entièrement réalisées.
- **Périmé** : Actions proposées dans le plan d'action initial du PPMV mais qui ne sont plus pertinentes à entreprendre dans le contexte actuel.

Plusieurs actions du PPMV qui avaient été relevées comme prioritaires pour leur réalisation par le CSPPMV en juin 2017 n'étaient pas achevées en date de mars 2018. Dans cette perspective, cette même proposition de la priorisation des actions a été reprise pour l'année 2018-2019 :

- Les actions regroupées : 5, 14, 16, 26, 23, 25, 91 et 13, en lien avec la mobilisation des bois;
- Les actions regroupées : 21, 32 et 41, en lien avec la révision du panier de formations offertes aux propriétaires de boisés;
- L'action 49 : « Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie »;
- L'action 65 : « Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux ».
- À celles-ci s'ajoutent les actions dont l'état est défini « En continu ».

Mise en œuvre 2018-2019

Le tableau 1 fait état de l'avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2018-2019. Seules les actions sur lesquelles ont œuvré l'Agence et ses partenaires au cours de l'année sont comptabilisées dans le tableau, donc celles pour lesquelles, il est possible de constater un certain niveau d'avancement par rapport à l'année précédente. Les actions sont dénombrées de la manière suivante dans les colonnes :

- **Terminé en 2018-19** : actions finalisées au cours de l'année. Elles étaient soit à faire ou en cours l'année précédente;
- **En cours à la fin de 2018-19** : actions qui ont avancé sans être finalisées. Elles étaient soit en cours ou à faire l'année précédente;
- **En continu en 2018-2019** : actions qui ont fait l'objet d'un suivi cette année ou qui étaient en cours ou à faire l'année précédente et qui feront désormais seulement l'objet de suivis.

Tableau 1. Avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2018-2019

Chantiers	Terminé en 2018-19	En cours à la fin de 2018-19	En continu à la fin de 2018-2019	Total des actions du PPMV
Mobilisation des bois	0	4	2	19
Cadre normatif et aspect légaux	0	0	0	30
Transfert de connaissances	0	4	5	13
Multiresources	3	3	8	14
Recherche et développement	0	1	0	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	13
Autres	0	0	2	4
Total	3	12	25	104

La mise en place de mesures particulières pour la mobilisation des bois dans la dernière année, telle que la stratégie développée pour le recrutement de nouveaux propriétaires dans l'aménagement de leur lot et les projets liés à la sylviculture des feuillus nobles a permis de mettre de l'avant plusieurs actions liées à ce chantier. Des ressources financières et humaines seront toujours dédiées à l'avancement de ce chantier au cours des prochaines années, ce qui fera aboutir des actions prévues au PPMV 2014-2019. Plusieurs des actions du plan de mobilisation des bois sont liées de près ou de loin avec le transfert de connaissances aux propriétaires et aux professionnels. La mise en œuvre de ce nouveau plan a permis l'avancement de plusieurs actions du PPMV dans ce chantier également. La formation de perfectionnement pour les opérateurs de multifonctionnelles du territoire ainsi que celle sur la sylviculture de feuillus nobles destinée aux conseillers forestiers, offertes en cours d'année 2018-19, en sont quelques exemples.

D'autres activités visant notamment la révision du panier de formations offertes aux propriétaires forestiers ont été mises de l'avant au cours de l'année 2018-2019, sans toutefois s'être achevées. Par exemple, une révision majeure d'une formation générale d'introduction sur tous les aspects de l'aménagement de la propriété forestière est actuellement en cours et du financement externe a été obtenu pour le développement d'une formation à distance sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers. La réalisation de ces activités se poursuivra au cours de la prochaine année.

Trois actions du chantier multiressources se sont achevées au cours de l'année 2018-2019. Il s'agit de la rédaction d'un Plan d'orientation des ravages du territoire et le suivi de démarches entreprises auprès de propriétaires d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Toutes les autres actions de ce chantier sont en cours de réalisation ou en continu.

Bilan de la mise en œuvre du PPMV 2014-2019

Étant donné le caractère quinquennal du PPMV, il convient d'analyser son évolution sur une base globale. Le tableau 2 présente la répartition de toutes les actions du PPMV selon les chantiers et leur état d'avancement au mois d'avril 2019.

Les actions marquées d'un astérisque (*) sont celles qui ont progressé au cours de l'année 2018-2019. Le degré de priorité de chacune des actions, accordé selon le plan d'action initial du PPMV, est indiqué à titre indicatif et est présenté selon la légende suivante :

Légende	Priorité de l'action				
	O	TE	E	M	F
	Obligatoire	Très élevé	Élevé	Moyen	Faible

Tableau 2. État d'avancement des actions du PPMV 2014-2019 par chantier

Chantier	État (%)	Action	Priorité 2014		
Mobilisation des bois	À Faire	0	13	Documenter les besoins en fibres de l'industrie régionale et les flux migratoires de bois de la forêt privée de Chaudière	TE
	En cours	30	94*	Utiliser les résultats de l'outil d'analyse du modèle économique du MRN afin d'orienter les choix prioritaires.	TE
		80	5*	Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs et les inciter à devenir des gestionnaires actifs (éviter de prioriser les propriétaires déjà convaincus)	TE
		50	14	Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels.	E
		80	16 et 26	Collaborer à la recherche de débouchés pour les bois issus des premières éclaircies commerciales dans les plantations.	E
		75	23*	Faire le point sur la mécanisation des opérations en Chaudière et le cas échéant développer une stratégie conséquente.	TE
		25	25	Élaborer des stratégies de mise en marché pour faire face à l'arrivée massive de bois de petite dimension de plantation.	TE
		75	53	Collaborer à la recherche d'un terrain d'entente avec le MRN et le MDDEFP sur une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation dans les milieux humides applicables aux travaux subventionnés.	M
		90	91*	Engager une réflexion au sein de l'Agence en fonction de la nature des bois à produire.	TE
	En continu	90	2 et 84*	Encourager l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (PRTF) auprès de l'ensemble des propriétaires	TE
	Terminé	100	4 et 82	Susciter, auprès des municipalités, une réflexion sur des moyens de réduire le fardeau fiscal des propriétaires forestiers tout en augmentant le niveau d'aménagement forestier.	E
		100	8 et 22	Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	TE
		100	20	Sonder les propriétaires pour bien connaître leurs besoins et leurs contraintes rattachés à la main d'œuvre.	E
		100	24	Élaborer la programmation des travaux en favorisant les premières éclaircies de plantations	TE
		100	86	Analyser le levier que représente le programme de remboursement de taxes foncières (PRTF).	TE

Cadre normatif et aspects légaux	À faire			
	50	51	Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement.	O
	100	3	Analyser la stratégie de visite-conseil	TE
	100	9	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).	M
	100	18	Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin d'établir si on peut les simplifier pour un résultat quasi identique.	TE
	100	29	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	TE
	100	62	Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
	100	66	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	E
	100	67	Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
	100	69	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés	O
	100	70	Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	O
	100	71	Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres légaux auxquels ils sont assujettis.	O
	100	73	Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables, etc.)	TE
	100	74	Réviser les normes administratives.	O
	100	75	Réviser les normes techniques.	O
	100	76	Réviser les normes de vérification opérationnelle.	O
	100	78	Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues.	TE
	100	85	Réviser les taux des travaux sylvicoles	O
	100	88	Évaluer l'opportunité de ramener la contribution du propriétaire à au moins 20 % du coût des travaux sylvicoles	TE
	100	89	Réviser à la baisse les taux des travaux d'aménagement nécessitant moins de support à l'exécution.	TE
	100	90	Rendre possible la facturation différenciée de l'exécution et de la technique dans un programme ou dans l'autre.	O
	100	92	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires concernant la mécanique du transfert, du vendeur à l'acheteur, des obligations relatives aux travaux sylvicoles	E
	100	93	Se doter d'une politique relative à la protection des investissements	O
	NA	19	Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre, principalement pour les travaux subventionnés (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, durée annuelle moyenne de travail).	E
	NA	11	Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements	F
	NA	50	Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable.	E
	NA	59 et 64	Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés	E
	NA	72	Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques.	TE
	NA	77	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes physiques identifiés.	TE
	NA	83	Sonder l'intérêt et les besoins des propriétaires quant aux mesures d'aide de l'Agence.	M

Transfert de connaissances	En cours	75	32*	Réviser le panier de formations actuellement offert et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	E
		90	21 et 41*	Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.)	TE
		75	46*	Diffuser des chroniques dans les médias locaux (télé communautaire et journaux de type "mon testament écologique") concernant les bénéfices globaux de l'aménagement forestier (économie, emplois, traditions, effet de renouvellement, bénéfice pour la faune lorsque bien pratiqué), etc.	M
	En continu	75	43*	Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	M
		90	31*	Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	
		90	38*	Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau	TE
		90	33*	Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	TE
		90	34*	Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	TE
	Terminé	100	39	Dynamiser le contenu de formation "faune"	E
		100	47	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	M
	Périmé	NA	37	Élaborer et publier un "Guide des mauvaises pratiques" (le nettoyage systématique des sous-bois, la conversion des peuplements, les traverses à gué, les eaux de ruissellement mal dirigées, l'effet de l'élagage, de la mise en andain, "l'entretien" des érablières, etc.)	E
		NA	42	Surveiller la parution prochaine du guide MDDEFP sur les habitats potentiels et le faire connaître	O
	Multiresources	En cours	50	52 et 60*	Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces focales, indicatrices et des EMV (espèces menacées ou vulnérables)
50			55*	Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	M
En continu		50	7*	Collaborer aux démarches afin que les milieux naturels de conservation volontaire puissent être inscrits au registre des aires protégées	F
		80	44*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire	M
		90	45*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	M
		90	56*	Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	M
		90	57*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	E
		90	58*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-faune dont la mise en œuvre des résultats de l'étude des effets réels des travaux FF.	E
		90	61*	Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables	M
		90	63*	Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire.	M
		Terminé	100	65*	Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux.
100			48*	Appuyer une démarche visant à se pencher sur la définition d'un cours d'eau et de sa bande riveraine.	M
100			49*	Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	M

Recherche et développement	À faire	0	10	Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues.	E	
		0	12	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt.	F	
		0	27	Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	M	
	En cours	60	17*	Documenter les méthodes existantes et faire l'essai de travaux d'aménagement spécialement pour le thuya et les essences de feuillus nobles recherchés.	TE	
		50	30	Mettre en application et si nécessaire expérimenter des stratégies sylvicoles existantes visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles	TE	
		70	35	Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	O	
		70	36	Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	TE	
	Périmé	NA	28	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et en produire un bilan, notamment le programme verglas.	E	
		NA	40	Développer une méthode peu énergivore permettant de mesurer l'abondance du bois mort et amorcer un processus de transfert de connaissances.	TE	
		NA	54	Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables)	M	
		NA	68	Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	M	
	Mise en œuvre du PPMV	En continu	90	79*	Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.	O
90			80*	Analyser l'intercomplémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence.	M	
90			81*	Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments d'intercomplémentarité pertinents améliorant l'efficacité de ses programmes.	E	
90			96*	Rechercher du financement pour la mise en œuvre du PPMV, notamment pour les actions et projets requérant nécessairement des sources de fonds externes	O	
90			99*	Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an	O	
90			102*	Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre	O	
90			103*	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorité et porteur)	O	
90			104*	Réévaluer la pertinence des éléments du cadre stratégique du PPMV	O	
Terminé		100	95	Revoir la définition de tâches des employés de l'Agence afin de bien cadrer les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O	
		100	97	Faire connaître le PPMV auprès des intervenants concernés	O	
		100	98	Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O	
		100	100	Mettre en œuvre le programme de suivi	O	
		100	101	Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique	O	
Autre		En continu	50	6	Proposer une stratégie pour la mise en place de mesures de reconnaissances de la mise en valeur des boisés privés.	M
			90	87*	Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	E
	Terminé	100	1	Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	E	
		100	15*	Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	TE	

À partir du tableau 3, il est possible de dresser un bilan de l'avancement global du PPMV 2014-2019 à ce jour.

Tableau 3. Bilan de l'avancement du plan d'action du PPMV 2014-2019 par chantier

Chantier	À faire	En cours	En continu	Terminé	Périmé	Total
Mobilisation des bois	1	9	2	7	0	19
Cadre normatif et aspect légaux	1	0	0	21	8	30
Transfert de connaissances	0	4	5	2	2	13
Multiresources	0	3	8	3	0	14
Recherche et développement	3	4	0	0	4	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	5	0	13
Autres	0	0	2	2	0	4
Total	5	20	25	40	14	104

Bien que le plan d'action soit ambitieux avec ses 104 actions à réaliser pendant la durée de vie du PPMV, plus de 38 % des actions ont été complétées au terme de cette cinquième année de mise en œuvre. À celles-ci s'ajoutent 14 actions qui ne seront pas mises de l'avant, compte tenu du contexte changeant de la petite propriété privée. De plus, près du quart des actions fait seulement l'objet d'un suivi régulier qui ne nécessite pas d'efforts intensifs et dont la finalité est liée à l'échéance du PPMV. Au final, il s'agit de 76% des actions du PPMV qui devraient actuellement contribuer à l'atteinte des objectifs convenus en 2014. En outre, de nombreuses actions débutées devraient voir leur achèvement d'ici la fin de la période quinquennale (20 actions en cours). Il y a seulement 5 actions qui pourraient potentiellement être mises de l'avant qui n'ont pas encore été amorcées. Nous pouvons conclure que le bilan est, somme toute, très satisfaisant.